

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCAATION

16/02/2018

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCAATION**

16/02/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 8

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2018-02-27 - N°1

Conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept février à 18 heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine CARTAU-OURY, Présidente du CCAS.

Présents :

Mmes : Martine CARTAU-OURY, Chantal DUVOCELLE, Fabienne FOIGNET-POHREN, Martine GAST-DELIERE, Danielle LAURENT, Bernadette PARISET, Annie RINGEVAL, Sylvie VIGNAS

Absent représenté :

Absents non représentés : Ghislaine GUEZARD, Alain HERSCHKORN

Secrétaire de séance : Danielle LAURENT

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Sur proposition de Madame la Présidente,

VU l'article 33 de la Loi N°83-663 du 22 juillet 1983,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU les articles L 5211-6-1 et L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 37 du Code de la Famille et de l'Action Sociale

CONSIDÉRANT l'obligation de réaliser un Débat d'Orientation Budgétaire ;

CONSIDÉRANT le rapport de Madame la Présidente

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 28 février 2018

La Présidente

Martine CARTAU-OURY

